

Communiqué de presse

La classification du CIRC relative au cancer en contradiction avec les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité à l'échelle mondiale

Raleigh, Caroline du Nord – 22 juin 2015 – Le groupe de travail sur le 2,4-D a réagi aujourd'hui à un classement donné par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), en affirmant que la classification du CIRC du 2,4-D dans « le groupe 2B – potentiellement » cancérigène, est en contradiction avec les études approfondies sur le cancer, menées par les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité à travers le monde.

« Aucune agence de réglementation au monde ne considère le 2,4-D comme étant cancérigène » a déclaré le Dr Julie Goodman, épidémiologiste, toxicologue certifiée et consultante auprès du groupe de travail sur le 2,4-D. Le Dr Goodman était présente en qualité d'observatrice à la réunion du CIRC qui s'est déroulée en France du 2 au 9 juin.

« Cette classification ne signifie pas que le 2,4-D provoque le cancer ou est même susceptible de causer le cancer chez l'homme. Le CIRC effectue une classification des substances en fonction des risques. Il est cependant important d'examiner l'utilisation qui en est faite pour pouvoir évaluer le danger en découlant en situation réelle. Le CIRC a inclus de nombreux autres produits courants dans le groupe 2B, et notamment l'Aloe Vera, le café et les légumes marinés ».

Les études examinées par le CIRC ont été auparavant analysées par d'autres organismes de réglementation de la santé et de la sécurité à travers le monde. Se fondant sur des études scientifiques constamment mises à jour, les organismes de réglementation de la santé et de la sécurité de plus de 90 pays – et notamment l'Agence américaine de protection de l'environnement (US Environmental Protection Agency), Santé Canada, l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Organisation mondiale de la santé – continuent de penser que le 2,4-D est conforme aux normes de sécurité modernes.

En 2014, l'Agence américaine de protection de l'environnement a déclaré que : « ...[S]elon des éléments de preuve relatifs aux données disponibles, le 2,4-D serait classé comme « non susceptible d'être cancérigène pour les humains ».

À propos du groupe de travail

Le groupe de travail II de l'industrie sur les données de recherche du 2,4-D résulte d'un projet conjoint de recherche qui finance des études de bonnes pratiques de laboratoire (BPL), visant à appuyer l'homologation du 2,4-D et sa réévaluation, aux États-Unis et au Canada. Cet herbicide est largement utilisé dans la lutte contre les herbes envahissantes et nocives dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des loisirs, ainsi que pour la sécurité le long des autoroutes, des lignes électriques et des lignes de chemin de fer. Aucun autre herbicide n'a été étudié de façon plus régulière et plus approfondie. Il a été homologué pour la première fois en 1947.

Le groupe de travail du 2,4-D est composé des compagnies qui possèdent les homologations techniques du 2,4-D. Il s'agit de Dow AgroSciences (États-Unis), de Nufarm, Ltd. (Australie) et d'Agro-Gor Corp., une société américaine détenue conjointement par Albaugh, LLC. (États-Unis) et PBI-Gordon Corp. (États-Unis).

70
years
of and
RESEARCH
DISCOVERY

INDUSTRY TASK FORCE II ON
2,4-D
RESEARCH DATA
24d.org

Pour en savoir plus, visitez le site www.24D.reviews

- 30 -

Contact :

Jill Fairbrother, Senior Associate
Tactix Government Relations and Public Affairs Inc.
Tél.: 1-919-267-1694
Courriel : jill.fairbrother@tactix.ca